



# Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à La CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX  
Tél: 03.61.16.23.15

Douai, le 16 Décembre 2015,

## **ALERTE :**

### **AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT !**

Le SNCP-CFDT vous alerte sur le fait que pour ceux qui ont perdu le bénéfice de leur logement de fonction suite au retrait de leur NAS ou qui bénéficient d'une COP-A, l'avantage en nature logement apparaît toujours sur la fiche de paie (colonne avantage en nature logement) !

Cette somme indiquée pour information chaque mois influe sur le montant annuel imposable.

Il est donc important de vérifier vos fiches de paie et de vous rapprocher de vos services gestionnaires afin de faire remonter les éventuelles difficultés.

Les UTI ont en principe procéder à l'actualisation de la retenue mensuelle d' "Avantage en nature" sur la paie.

La régularisation devra intervenir au plus tard le 31/12/2015 pour éviter de voir le montant annuel imposable transmis au centre des impôts et ainsi altérer la tranche de cotisation d'un agent, avec les conséquences que l'on connaît.

La valeur locative a été ré-indexée ce qui peut expliquer une augmentation significative de la somme "avantage en nature logement" reportée sur le montant annuel imposable. Il faut donc vérifier l'IRL (indice de référence des loyers) de votre lieu d'habitation pour voir si cela est justifié ou pas. Cela peut aussi induire que certains agents sautent de tranche pour les impôts...

LE BUREAU DU SNCP CFDT

\* Décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement- Arrêté du 24/05/2013 fixant la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement et circulaire du 30-07-2013

